

la
cgt

ÉDUC'
ACTION

STAGIAIRES

2ND DEGRÉ

ANNÉE 2017/2018



Pour vous informer, pour vous aider, pour vous défendre

La Cgt Educ'action est à vos côtés

La titularisation : Comment ça se passe ?

De plus en plus de stagiaires sont en difficulté de titularisation, vous trouverez ci-dessous des informations nécessaires. Mais il ne faut pas hésiter à contacter les militants Cgt de votre établissement et/ou les élus Cgt pour vous renseigner et vous aider.

Modalités de titularisation

L'obtention du Master 2 (sauf pour certains concours) est une étape indispensable à la titularisation.

Une commission académique étudie fin juin la possibilité de proposer la titularisation à partir des avis du directeur ou de directrice de l'ESPE (à partir des rapports de la tutrice ou du tuteur ESPE), du corps d'inspection (avis basé entre autre sur celui de la tutrice /du tuteur de l'établissement) ainsi que du/de la chef-fe d'établissement (2nd degré).

Les agrégé-es sont titularisé-es par l'inspection générale.

Les stagiaires pour lesquels le jury envisage une non-titularisation seront reçu-es par un jury académique. Lors de cette rencontre, le stagiaire peut apporter un complément d'informations afin de défendre sa titularisation.

Vous avez le droit de consulter votre dossier de titularisation : saisissez-le !

Nous pouvons vous accompagner dans vos démarches, vous aider. Si vous rencontrez des problèmes pendant votre année de stage, n'attendez pas la convocation devant le jury académique pour nous contacter !

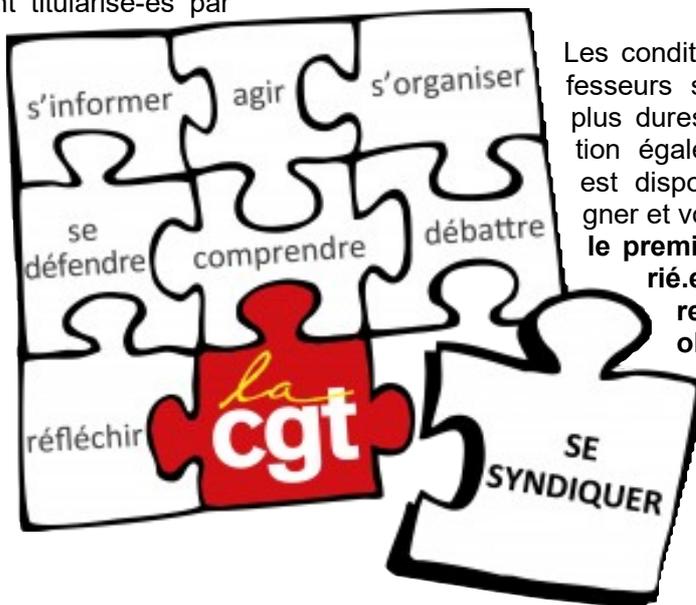
Renouvellement de stage

Si le jury académique le décide, les stagiaires peuvent être autorisé-es à accomplir une deuxième et dernière année de stage dans leur académie d'affectation en stage. Ils/elles seront obligatoirement inspecté-es au cours de cette deuxième année de stage.

Licenciement

Il est notifié à la mi-juillet, et doit être validé par le Ministère.

Les conditions de stage pour les professeurs stagiaires sont de plus en plus dures ; les critères de titularisation également. La Cgt Educ'action est disponible pour vous accompagner et vous informer. **S'informer est le premier moyen qu'ont les salarié.es pour s'organiser, faire respecter leurs droits et en obtenir de nouveaux. Utilisez-le !**



Prolongement de stage

Les stagiaires pour lequel-les un avis favorable à la titularisation est prononcé, mais qui ne seraient pas titulaires d'un master à l'issue de l'année de stage, alors qu'ils/elles le devaient, sont placé-es en prolongation d'un an le temps de valider le master.

Par ailleurs, seront aussi en prolongation, les stagiaires dont le stage a été interrompu pour une durée de plus de 36 jours, pour raison de maladie, maternité, congé parental, service national (décret n° 94-874 du 7/10/94 – article 26).

Pour les droits des stagiaires, pour une formation initiale de qualité

La Cgt Educ'action revendique !

La CGT considère que le niveau II (licence) constitue la base du recrutement et donc que le concours doit avoir lieu au deuxième semestre de la L3 ; les deux années suivantes devant se dérouler en ESPE. Pour ces deux années, les stagiaires devraient avoir le statut de fonctionnaires stagiaires permettant une formation progressive, accompagnée et rémunérée débouchant sur un Master 2.

Pour la CGT, il est possible d'assurer à la fois la qualification des personnels par une reconnaissance sous forme de diplôme (Master) et de permettre la démocratisation des recrutements.

Le concours national doit être la voie normale de recrutement.

La CGT Educ'action lutte pour une école qui forme et émancipe.

Cela passe par une réelle amélioration des conditions de travail des personnels et donc une baisse du temps de travail qui doit inclure du temps de concertation.

Cela passe aussi par une réelle augmentation des salaires : 400 € immédiatement en rattrapage des 14% de pertes sur le pouvoir d'achat subis par les personnels depuis 2000.

Nous ne cessons de dénoncer les conditions de stage de plus en plus dures, mettant les fonctionnaires stagiaires sous pression constante pendant cette année.

Vos droits aux congés

Les stagiaires bénéficient de congés pour raisons familiales (attention le plus souvent qui ne sont pas de droits, une demande d'autorisation est donc à faire auprès du/de la supérieur-e hiérarchique), congé maternité (possibilité aussi de reporter son stage d'un an pour cette raison), congés pour raison de santé... Tout ceci est détaillé dans la fiche 3 de la note de service 2015-055 du 17 mars 2015.

Attention, conformément aux dispositions de l'article 26 du décret du 7 octobre 1994, "le total des congés rémunérés de toute nature accordés aux stagiaires en sus du congé annuel ne peut être pris en compte comme temps de stage que pour un dixième de la durée statutaire de celui-ci". Autrement dit, une prolongation de stage est nécessaire si le stagiaire a bénéficié de plus de 36 jours de congés rémunérés pendant son année de stage.

Quelques dates importantes dans votre année de stage





ÉSPÉ

absences conditions de travail titularisation
santé travail mutations
révision d'affectation licenciement
élections
accident de travail trajet renouvellement difficultés
disponibilité formation
temps partiel reclassement
démission frais de déplacement
inspection

Une question, un conseil,
contacte tes élu-e-s de La CGT Éduc'action

TITULAIRES,

soyez vigilants,
accompagnez et
informez les stagiaires

STAGIAIRES,

contactez les camarades
Cgt dans vos
établissements pour vous
informer et vous défendre

**N'attendez pas la
convocation devant
le jury académique pour
nous contacter**

Pour pouvoir avancer, le syndicat met à votre disposition les moyens de vous organiser et de vous défendre. Contactez-nous ! Rejoignez-nous !

cgteduc-nantes@orange.fr

06 85 12 12 57

educactionnantes.reference-syndicale.fr

Vos élu-es Cgt Educ'action Nantes

Coordination académique :

06 77 88 23 28 ou elunantes.cgteduc@laposte.net

Vendée : herve.guillonnew@wanadoo.fr

Loire-Atlantique : mireille.beautemps@gmail.com

ou cgt.educ44@orange.fr

Sarthe : julien-c.lecrivain@laposte.net

ou Abdellah.mouda@gmail.com

Maine et Loire : brice_michel@hotmail.fr



La CGT Éduc'Action Nantes syndique tous les personnels de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université : enseignants, vie scolaire, administratifs, précaires... Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

Je souhaite : Prendre contact Me syndiquer

Maison des syndicats, place de la gare de l'état, 44276 Nantes

<http://educactionnantes.reference-syndicale.fr>